



## Barème à compter du 1er janvier 2025.

### Honoraires de transaction (hors cas particulier\*)

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 €	8 000 €
De 100 001 à 140 000 €	9 000 €
De 140 001 à 180 000 €	10 000 €
De 180 001 à 250 000 €	12 000 €
Supérieur à 250 001 €	5 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.

### **\*Cas particulier**

Bureaux , locaux commerciaux , entrepôts , biens nécessitant ou issus d'une découpe cadastrale : 10 % TTC du prix de vente.

### Honoraires de location

#### **Honoraires pour les baux d'habitations ou mixte**

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur. (ramené à 8€ TTC/m<sup>2</sup> dans les zones non tendues).

#### **Honoraires pour les baux commerciaux ou professionnels**

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 3 mois de loyer à la charge du bailleur et 3 mois de loyer à la charge du locataire.

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**